



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>38489</b>	De <b>Mme Josiane Corneloup</b> ( Les Républicains - Saône-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
<b>Rubrique</b> >État	<b>Tête d'analyse</b> >Réforme du CESE	<b>Analyse</b> > Réforme du CESE.
Question publiée au JO le : <b>27/04/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances sur la publication du décret relatif à la réforme du Conseil économique, social et environnemental (CESE). En effet, ce dernier suscite la colère des acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion car parmi les 175 nouveaux sièges prévus, seulement deux sont attribués aux représentants des plus démunis. C'est un de moins que lors du précédent mandat. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir modifier ce décret afin d'envoyer des signes positifs aux acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en augmentant le nombre des représentants au sein du CESE pour lutter contre la pauvreté et venir en aide aux 15 % des Français vivant sous le seuil de pauvreté.